Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse

Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 81 (1972)

Heft: 3

Artikel: Comment on devient délégué du Comité international de la Croix-Rouge

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549166

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

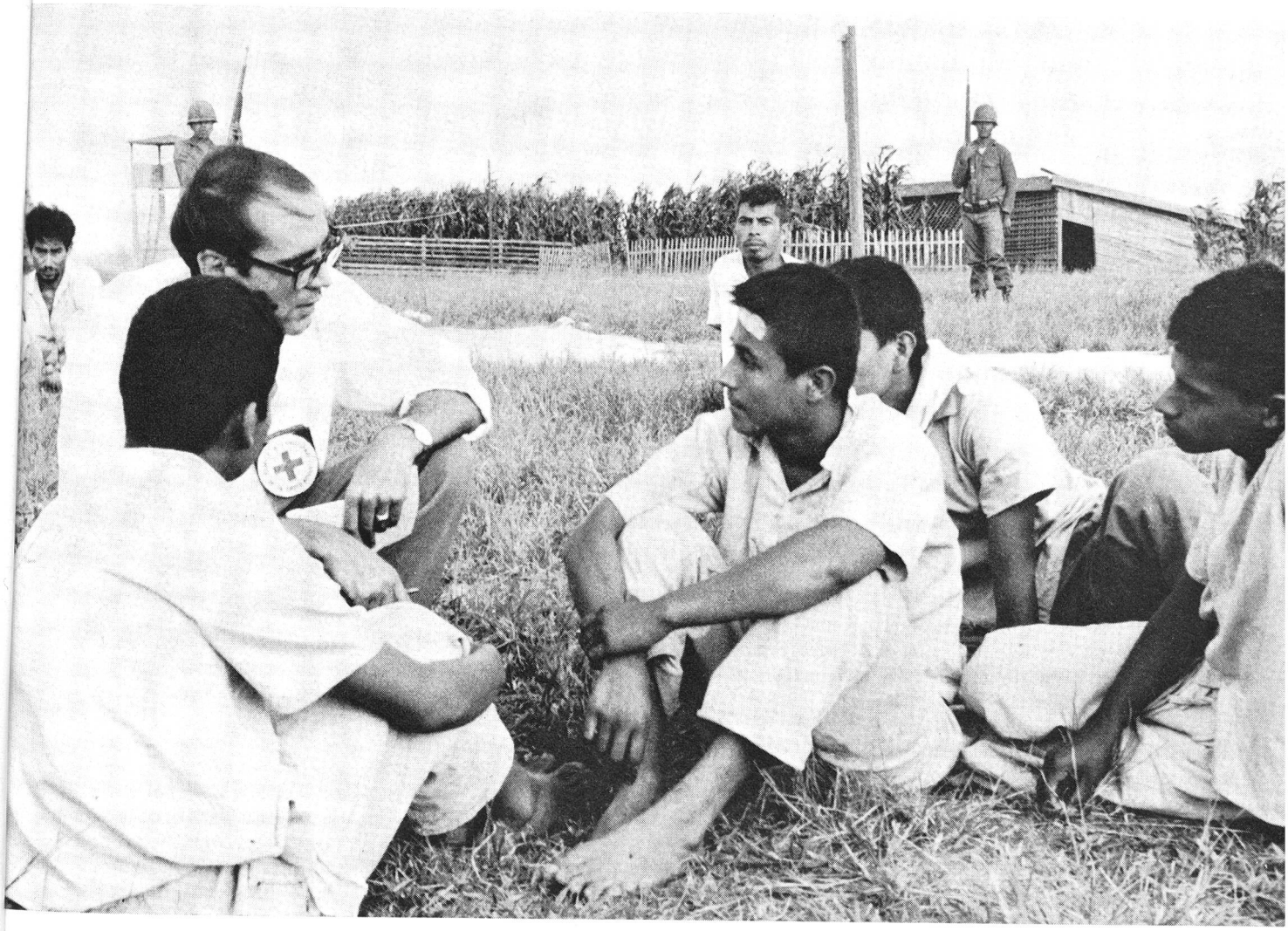

Comment on devient délégué du Comité international de la Croix-Rouge

En toute confiance

Hors de portée de la voix des sentinelles les plus proches, un délégué du Comité international de la Croix-Rouge, gardien et promoteur des Conventions de Genève, discute, sans témoins, avec un groupe de prisonniers de guerre, des conditions de détention. Ces derniers sont détendus et parlent librement avec le représentant du CICR, sachant, grâce à l'enseignement qui leur a été donné par la Croix-Rouge sur les Conventions, qu'ils sont entièrement protégés et ne subiront pas de représailles pour ce qu'ils auront dit. Le délégué de la Croix-Rouge symbolise le lien qui unit ces prisonniers à leurs foyers et à leurs familles. Pour les prisonniers de guerre, la Croix-Rouge et les Conventions de Genève constituent un

«Trait d'union entre les hommes»

Dans une pièce rustique, en pleine campagne genevoise, des acteurs improvisés jouent une curieuse pièce. L'un d'eux est le prisonnier de guerre. Les autres, à tour de rôle, incarnent le délégué du Comité international de la Croix-Rouge. Cette «répétition générale» est pourtant sérieuse. Nous sommes au Centre des Rencontres de Cartigny, près de Genève, où pendant plusieurs jours des hommes venant de toute la Suisse, les futurs délégués du CICR, suivent un cours théorique et pratique.

Car être délégué signifie aujourd'hui exercer un métier. Conscient de ce fait, le CICR a créé un «Service des délégations» qui est chargé de recruter et former les candidats, puis de les proposer aux zones d'intervention pour des missions sur le terrain.

Recruter un délégué n'est pas facile, car, si les candidatures sont nombreuses, elles ne répondent pas toutes – et de loin! – aux critères de la profession. Un candidat doit avoir de la force de caractère et un solide bagage intellectuel. Ces conditions de base comprennent des études de niveau universitaire, les connaissances des langues (anglais indispensable), une situation familiale équilibrée, une bonne santé, la nationalité suisse et... la possession du permis de conduire!
Confronté à la dure réalité de la guerre, de la haine et de la misère, appelé à travailler sous des climats tropicaux, et dans des conditions psychologiques souvent difficiles, le délégué du CICR doit garder son sang-froid, rester impartial et objectif en toutes circonstances et en tous lieux.
Il doit également faire preuve d'esprit d'équipe, car il va vivre à des milliers de kilomètres de son pays dans une délégation qui constitue une petite communauté.
Le métier est plein de contrastes: le matin, le délégué est en bras de chemise pour conduire un groupe de personnes de l'autre côté des lignes de cessez-le-feu; l'après-midi, sanglé dans un habit de cérémonie, il est reçu par un ministre. C'est pourquoi il doit avoir aussi de l'éducation, du tact, de la discrétion et le sens de la négociation.

Les cours de formation

Deux fois par an, le CICR organise un cours de formation. Pendant quatre jours, à Cartigny près de Genève, les candidats délégués et délégués-médecins, venus de toute la Suisse, y reçoivent un enseignement pratique et théorique. Les professeurs, choisis dans la Croix-Rouge et les milieux extérieurs (barreau, hôpitaux, etc.) leur inculquent tout ce qu'ils doivent savoir, que ce soit sur l'hygiène tropicale ou sur l'interprétation des Conventions de Genève. Le dernier jour est consacré aux exercices pratiques, comportant, par exemple, la technique pour visiter les lieux de détention.
Le fait d'avoir suivi le cours de formation n'implique pas un engagement pour une prochaine mission. Le Service des délégations opère un tri parmi les candidats et constitue pour les promus un fichier personnel qui permettra, le moment venu, de trouver rapidement tous les renseignements souhaités.

Deux sortes de missions

Le CICR recrute des délégués pour deux sortes de missions: celles à court terme (urgence) et celles à long terme (dites «traditionnelles»).
Pour les premières, le problème est toujours aigu: il faut trouver très rapidement une ou des personnes pour départ immédiat. Cela implique bien sûr que le délégué pressenti ait de l'expérience et c'est pourquoi le CICR choisit en principe des personnes ayant fait leurs preuves. Parfois, la mission d'urgence prend de l'envergure et très vite, le CICR arrive au bout de ses «réserves» en hommes. Il recourt alors au Groupe pour les missions internationales (GMI) dont le siège est à Berne.
Ce bureau est chargé de recruter dans toute la Suisse des personnes travaillant dans divers corps de métier et qui sont engagées pour exercer leur profession dans des missions de courte durée. Ainsi recrute-t-on, par exemple, des juristes, des techniciens, des pilotes, des chauffeurs, des spécialistes en transports, en télécommunications, en logistique... Ces candidats suivent également le cours de formation du CICR à Cartigny. Ils signent ensuite avec le GMI un contrat de deux ans, pendant lesquels ils peuvent être appelés à partir en mission pour une période de un à deux mois sur préavis de quelques jours.
Enfin, dans des actions très importantes (telles celle de Jordanie en 1970), le CICR sollicite également la collaboration de personnel spécialisé non suisse par le canal des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.
Les missions «traditionnelles» sont au contraire le champ d'application rêvé pour parachever la formation d'un jeune délégué, dont le contrat est d'un an au minimum (quatre mois pour les médecins). Au sein de la délégation permanente du CICR, il va apprendre son métier «sur le tas», puis, au cours de missions successives, améliorer son travail au gré des expériences.

Et la femme déléguée?

Il y a quelques femmes déléguées, mais peu. Le CICR est généralement appelé à intervenir dans des pays où le statut de la femme ne permet guère de lui confier le même travail qu'à un homme.
Cependant, la porte reste ouverte aux candidates dans les domaines socio-médical et de l'Agence de recherches. De nombreuses infirmières et instrumentistes ont travaillé pour le CICR lors du conflit yéménite, faisant preuve de courage et d'endurance; au cours de la guerre civile nigériane, des assistantes sociales et des infirmières ont été engagées, notamment pour s'occuper des enfants des provinces de l'Est qui étaient séparés de leurs parents. Actuellement, une déléguée s'occupe à Dacca des tâches relatives à la recherche des disparus et à la transmission des messages familiaux, à la suite du conflit indo-pakistanais.

Sur le plan humain

Au siège du CICR, le Service des délégations a encore une tâche à remplir, qui n'est pas la moins importante: donner des nouvelles du délégué en mission à sa famille.
«Les contacts humains sont importants, nous a dit le responsable du Service des délégations. Nous nous sommes aperçus que nos délégués se sentaient parfois très isolés, alors même qu'ils réconfortaient sur le terrain tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, souffrent de la séparation. Bien que le climat psychologique ne soit pas du tout comparable, les délégués eux aussi sont contents de savoir que chez eux, en leur absence, tout va bien!»

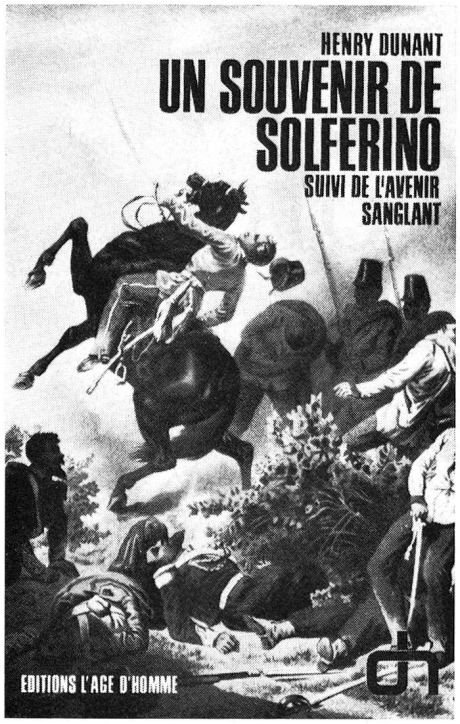

Un souvenir de Solférino suivi de l'Avenir sanglant

Nous avons annoncé la parution de cet ouvrage inédit – premier de la collection de l'Institut Henry Dunant – dans notre édition du 15 janvier 1970 et en avions aussi publié quelques extraits. Inédit en ce sens que si «Un souvenir de Solférino» est connu de longue date, il n'en va pas de même de «L'avenir sanglant» qui forme la deuxième partie de l'ouvrage. C'est à Heiden, où il finit ses jours et mourut en 1910 que Dunant écrivit les 15 textes divers qui ont été groupés sous le titre général de «L'avenir sanglant»: 15 textes dans lesquels il attaque la guerre de front, accusant l'école, la presse, l'Eglise même, de complicité.
Avec l'autorisation de l'Institut Henry-Dunant, nous commençons aujourd'hui la reproduction intégrale des 15 chapitres en question.

La charité sur les champs de bataille

La vue d'un vaste champ de bataille, encombré de mourants et de blessés, avait vivement frappé mon imagination.
Désireux de chasser de ma mémoire les souvenirs d'un spectacle aussi lugubre que navrant, je n'avais pas eu l'intention d'initier le public aux terribles péripéties, aux cruelles souffrances, aux douloureuses agonies, dont j'ai été le témoin lors de la lutte épouvantable de Solférino; et j'ai longtemps hésité avant de me résoudre à tracer un court résumé des scènes de désolation auxquelles j'ai eu le triste privilège d'assister.
Si enfin je me suis décidé à l'impression de quelques-uns des détails lamentables qui ont été la conséquence de ce combat gigantesque, c'est que j'ai cru de mon devoir d'attirer le plus possible l'attention sur la question si importante des secours à porter immédiatement après une bataille, aux militaires blessés, et sur les soins à leur donner dans les ambulances et dans les hôpitaux. Le Souvenir de Solférino exprimait donc à cet égard une idée, un vœu général, pouvant se formuler dans les cinq points suivants:
1. La création, dans les divers pays de l'Europe, de Comités nationaux et permanents, destinés à étudier le système actuel des ambulances militaires, pour contribuer à leur amélioration et à leur perfectionnement, et tout préparés pour utiliser et diriger, d'une manière sage et prompte, l'enthousiasme charitable qui se manifeste spontanément au moment d'une guerre.
2. L'organisation intelligente des secours à répartir et à administrer aux blessés en temps de guerre, de manière à avoir toujours ces secours sous la main et dans les proportions suffisantes.
3. L'adjonction aux armées belligérantes d'un corps d'hospitaliers ou secoureurs volontaires dévoués, bien qualifiés, et préparés d'avance pour une œuvre de ce genre.
4. Le perfectionnement des moyens de transport pour les blessés, depuis le champ de bataille aux ambulances et aux hôpitaux.
5. L'alliance combinée, humanitaire, des Comités nationaux, chacun poursuivant activement, et dans la voie propre qui lui sera tracée par les différences de nationalités, de mœurs et de coutumes, le même but philanthropique et charitable.

Toutefois il ne faut pas seulement qu'une idée semblable se révèle et s'affirme, il faut encore qu'elle soit acceptée par l'opinion publique, et qu'elle soit réalisée pratiquement dans une institution durable.
Telle était bien mon intention lorsque j'attirais les regards sur le champ de bataille de Solférino, mais j'étais loin de m'attendre, en exprimant les vœux qu'il m'avait inspirés, à les voir si vite et si bien accueillis; et s'il en a été ainsi, c'est qu'ils répondaient, j'en ai la conviction, à une inspiration de notre époque et à un besoin de notre temps.
La pensée était partie de Genève, et c'est à Genève même que cette idée a d'abord reçu un commencement d'exécution. C'est dans cette ville que le premier Comité a été formé, sous la présidence du vénérable général Dufour, commandant en chef des troupes helvétiques, et par la persévérance de la Société genevoise d'utilité publique.
A deux mille ans de distance, deux grandes paroles ont été prononcées par deux grands capitaines, l'un païen, l'autre chrétien. Scipion disait:
«J'aime mieux sauver la vie d'un citoyen, que tuer mille ennemis.»
Et l'archiduc Charles d'Autriche:
«La vie d'un brave homme est pour moi plus précieuse, que cinquante pièces d'artillerie.»
Des gens se sont trouvés qui, remontant à l'origine de la guerre, ont dit: la guerre est divine.
Je m'en tiens, moi, à sa nature, et je dis: La guerre, si elle est inévitable, doit être faite avec le moins de barbarie possible. Je n'ai point la prétention de venir discuter ici, ni sur le droit de paix, ni sur ce qu'on est convenu d'appeler le droit de la guerre. Je ne viens pas toucher au redoutable problème de la légitimité de la guerre, ni au rêve impossible, dans l'état actuel des choses, de l'universalité du règne de la paix.
Mon but est plus modeste.
Au nom de l'Humanité, de la raison, au nom du christianisme et de la politique elle-même, je désire qu'à l'heure solennelle où des hommes, des concitoyens, des chrétiens, armés les uns contre les autres, viennent de répandre leur sang de soldat sur cette terre que devraient seules arroser les sueurs des laboureurs, je désire que la charité, sous la forme d'une société de secours, puisse disputer à la guerre, toutes celles de ses victimes que le fer a atteintes, mais que la mort n'a pas encore moissonnées.
Je désire aussi qu'au moment où se rencontrent, sur un champ de bataille, la guerre avec ses fureurs, la charité avec son abnégation – la guerre, devant les soldats qu'elle voulait perdre, la charité, devant les blessés qu'elle désire sauver – toutes deux se réconcilient, se rapprochent, se réunissent et se concertent, pour s'empresser de donner à des êtres souffrants, les témoignages efficaces d'une commune et bienveillante sympathie.

à suivre